



Réunion de suivi Covid Restauration collective 22 mars 2021

Dans l'attente du point Covid du 25 mars, une visio conférence spécifique concernant la restauration collective a été organisée le 22 mars. Elle faisait suite aux annonces du Premier Ministre du 18 mars.

Le chef de cabinet d'Amélie de Montchalin a décliné les pistes envisagées de nouvelles adaptations du protocole sanitaire en terme de restauration collective.

Ces adaptations, a-t-il indiqué, vont de pair avec une montée en puissance du télétravail :

- Réduction du nombre de personnes par table = passage à 2 voire 1 personne par table
- Jauge : passage à 1 personne pour 10m2 envisagé
- lissage des horaires pendant lesquels les agent-es peuvent aller dans un restaurant administratif visant à réduire le nombre de personnes présentes
- des paniers repas préparés à l'avance peuvent être privilégiés dans les cas où ça ne dégrade pas les conditions de déjeuner par rapport au restaurant administratif.

Le chef de cabinet a par ailleurs indiqué que ces règles sont à adapter au contexte local dans le cadre d'un dialogue social étroit.

Solidaires a rappelé que toutes les mesures doivent être mises en place pour que la sécurité des agent-es soit assurée. Les agent-es qui travaillent sur site doivent pouvoir se restaurer dans de bonnes conditions sanitaires.

Solidaires a par ailleurs souligné que les conditions des protocoles doivent être envisagées au mieux (jauge établie sur l'espace de restauration et non les espaces globaux) et qu'il faut par ailleurs faire attention aux conditions de déjeuner dans des salles de réunions qui peuvent être non adaptées et moins organisées sanitairesment que les restaurants administratifs.

Par ailleurs, **Solidaires** a rappelé que ce qui est appliqué pendant la pandémie ne doit pas avoir vocation à perdurer ensuite. C'est le cas par exemple du fait de déjeuner sur un poste de travail ou dans une salle de réunions.

Solidaires a également alerté sur la situation des restaurants administratifs qui doit être pris en compte et rappelé son attachement à cette partie de l'action sociale. Il est indispensable que l'activité des Restaurants administratifs perdurent et que les conséquences de la crise soient prises en compte.

Solidaires a par ailleurs rappelé qu'aucun-e agent-e ne doit être oublié-e et doit se voir assurer tous les moyens de protection et la sécurité sur son lieu de travail. A donc été évoquée la nécessité de prendre en compte la situation de l'Éducation nationale, dans laquelle les conditions sanitaires sont particulières dégradées à tous niveaux.

Solidaires a également dénoncé le reste à charge demandé aux personnels de l'Éducation nationale en ce qui concerne les tests salivaires. Ce n'est en aucun cas une situation admissible.

Enfin, **Solidaires** a demandé que des ASA soient bien accordées à l'ensemble des agent-es lors de leurs rendez-vous pour se faire vacciner ainsi que des ASA permettant de couvrir les effets secondaires au vaccin dans les jours suivants.

Suite aux interventions des organisations syndicales, le chef de cabinet a indiqué que :

- les nouvelles mesures qui seront prises en terme de restauration collective concerneront l'ensemble du territoire (et pas seulement les 16 départements faisant l'objet de nouvelles restrictions sanitaires) et qu'il s'applique à l'ensemble des trois versants.

Seule l'Éducation nationale n'est pas concernée parce qu'un protocole propre y est appliqué car les enjeux y sont spécifiques et différents des autres administrations.

- les mesures ont vocation à protéger au mieux la sécurité des agent-es et qu'il faut donc examiner là où doivent s'appliquer les jauges (sur l'espace de restauration et non sur l'ensemble de l'espace global), qu'il faut être attentifs aux mesures de désinfection, aération dès lors notamment que les fenêtres ne peuvent pas être ouvertes.

- il faut prendre en compte certaines difficultés que posent les paniers repas en terme de risques d'hygiène notamment pour la chaîne du froid et ne doit pas non plus permettre que

les agent-es se regroupent dans des lieux aux conditions sanitaires moins favorables que celles organisées dans les restaurants administratifs.

- que la situation financière et les conditions de travail dans les RA et RIA sont des points importants sur lesquels il faudra se pencher afin de s'assurer que les éléments ne les mettent pas en péril et que leur activité perdure après la crise.

- La ministre apportera éventuellement des précisions sur l'Éducation nationale jeudi.

D'autres précisions sur la campagne vaccinale pourront être données jeudi même si la vaccination reste aujourd'hui dans le cadre du volontariat.